



SEJOUR DANS LE JURA
LAC DU VOUGLANS
CLUB CAP FRANCE DE MAISOD
DU 01 AU 07 SEPTEMBRE 2024

organisé par MME LEMAITRE Dominique
Coordinateurs sur site M. et Mme RANDA



MONTANT TOTAL: 640 € pour 7 jours/6 nuits

L'hébergement s'effectue sur la base de 2 personnes par chambre dans des chalets de 2 chambres.

Supplément pour chambre seule 168,45 euros (2 chambres attribuées)

Pique nique du midi compris pour les randos à la journée (amener votre gourde)

Les randonnées seront assurées par un guide pour les 5 jours.

Séjour réservé aux adhérents à jour de leur cotisation

Inscriptions retenues dans l'ordre d'arrivée : Limitées à 20 personnes

Merci d'envoyer ce bulletin, accompagné de vos 4 chèques d'acompte au nom de l'ARVAL à : Dominique LEMAITRE 365 rue de Sacy 60680 Grandfresnoy

Tél 06 59 78 63 46 mail : dominique.lemaitre158@sfr.fr

POINT IMPORTANT :

IL EST INDISPENSABLE POUR LES PARTICIPANTS DE CE SEJOUR QUE LEUR COTISATION 2024/2025 SOIT ENREGISTREE AVANT LE 25 AOUT 2024

Vous trouverez en 2ème page le bulletin d'inscription et en 3ème page un projet de randonnées

Un point sera fait suivant les personnes inscrites pour la journée de randonnées aux Cascades du Hérisson.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Règlement pour le séjour

Nom : Prénom

Nom : Prénom

Montant des 4 acomptes et dates d'encaissement

Chèque de 150 eu par personne x	=	eu sera débité vers le 15 /02/2024
Chèque de 150 eu par personne x	=	eu sera débité vers le 15/04/2024
Chèque de 170 eu par personne x	=	eu sera débité vers le 15/06/2024
Chèque de 170 eu par personne x	=	eu sera débité vers le 15/08/2024
Supplément chambre seule 3 chèques de 42 euros et 1 de 42,45 euros		
ou en un chèque de la totalité en supplément de 168,45 sera débité le 15/04/2024		

- **La réception des 4 chèques confirmera votre inscription.**

Nota : sur vos chèques, bien indiquer **la date du jour à laquelle vous les effectuez**